

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2024

Date de convocation : 21/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à vingt heures trente minutes,
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE Frédéric, M. COLLIN Jean-Yves, M. GUY Fabrice, Mme MONNERIE Laëtitia, Mme DELANOË Anaïs, M. POSTIC Yann, Mme FOURCINAIS Annick, M. VALLEE Jean-Luc, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud

Procurations pour absents :

Mme MARDELÉ Yvonne pouvoir à M. COLLIN Jean-Yves

Mme MONNIER Delphine donne pouvoir à M. TROUVE Frédéric

Mme GRÉ Estelle donne pouvoir à Mme DELANOË Anaïs

Étaient absents excusés :

Mme MARDELÉ Yvonne, Mme MONNIER Delphine, Mme GRÉ Estelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MONNERIE Laëtitia

2024-043 DISPOSITIF CANTINE A UN EURO

« Le dispositif évolue à partir de 2024 avec la création d'un bonus EGAlim.

L'aide de l'Etat est portée de 3 € à 4 € pour les cantines qui atteignent 50% de produits durables et de qualité (dont 20 % de bio).

Les communes doivent inscrire leur cantine sur le site "ma-cantine.agriculture.gouv.fr" et le renseigner annuellement.

En 2024, quatre situations seront donc possibles :

1. Une collectivité qui rentre dans le dispositif directement avec la subvention de 4 €
2. Une collectivité qui rentre dans le dispositif sans s'engager dans EGAlim, avec la subvention de 3 €
3. Une collectivité qui était déjà dans le dispositif à 3 € et qui passe à 4 €, par un avenant à sa convention
4. Une collectivité qui était déjà dans le dispositif à 3 €, ne s'engage pas dans EGAlim et reste à 3 € par repas.

Repas – Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Tranche de QF	Tarif lundi, mardi, jeudi et vendredi	Tarif mercredi
0 à 400	1,00 €*	4,10 €
401 à 600	1,00 €*	4,15 €
601 à 800	1,00 €*	4,20 €
801 à 1000	1,00 €*	4,25 €
1001 à 1200	4,30 €	4,30 €
1201 à 1300	4,35 €	4,35 €
1301 à 1500	4,40 €	4,40 €
1501 à 1900	4,45 €	4,45 €
QF > 1900	4,50 €	4,50 €

Le tarif du repas adulte est fixé à 6.65 €.

« Pour information, le coût du repas servi à la cantine était de 7,65 € en 2023. »

* Issu du dispositif « la cantine à 1€ » de 2019, ce tarif ne pourra être maintenu qu'à condition de reconduction de la mesure chaque année par l'Etat.

L'ACM du mercredi n'est pas éligible au dispositif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise le maire à signer la convention avec la CAF et l'ASP et tous les autres documents relatifs à ce dossier**

2024-044 REGLEMENT PERISCOLAIRES 2024 2025

Les tarifs des services périscolaires ainsi que ceux du repas, sont fixés par le Conseil Municipal et basés sur le quotient familial. L'analyse des tarifs est réalisée chaque année.

La contribution des familles est inférieure au coût réel. Celui-ci comprend les frais engagés pour le repas mais aussi l'encadrement des enfants et les frais de gestion administrative et technique. La différence entre le prix demandé et le coût réel est prise en charge par le budget de la commune.

Madame COLLAS présente aux membres du conseil municipal le règlement intérieur pour l'année scolaire 2024/2025 des temps périscolaires (garderies matin et soir, temps de restauration et centre de loisirs des mercredis scolaires).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement périscolaire pour la rentrée 2024-2025**
- AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

2024-045 TARIFS PERISCOLAIRES 2024 2025

Les tarifs des services périscolaires ainsi que ceux du repas, sont fixés par le Conseil Municipal et basés sur le quotient familial. L'analyse des tarifs est réalisée chaque année.

La contribution des familles est inférieure au coût réel. Celui-ci comprend les frais engagés pour le repas mais aussi l'encadrement des enfants et les frais de gestion administrative et technique. La différence entre le prix demandé et le coût réel est prise en charge par le budget de la commune.


Accueil périscolaire

Tarifs applicables à compter du 01 septembre 2024 délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2024

Le tarif garderie se décompose de la façon suivante :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Tranche de QF	Matin de 7 H 00 à 8 H 20 Tarification au quart d'heure	Après-Midi de 16 H 00 à 19 H 00 Tarification au quart d'heure
0 à 400	0,28 €	0,32 €
401 à 600	0,29 €	0,33 €
601 à 800	0,30 €	0,34 €
801 à 1000	0,31 €	0,35 €
1001 à 1200	0,32 €	0,36 €
1201 à 1300	0,34 €	0,38 €
1301 à 1500	0,36 €	0,40 €
1501 à 1900	0,37 €	0,41 €
QF > 1900	0,38 €	0,42 €

 Pénalité de 18€ en plus du tarif de la garderie sera appliquée en cas de retard des parents le soir après 19h00


De 8 H 00 à 8 H 20 quelque soit l'heure d'arrivée il vous sera facturé ¼ d'heure. Les enfants sont sous la responsabilité de l'école à partir de 8 H 20.

Mercredi – Résidents de Dourdain

Tranche de QF	Tarif demi-journée	Tarif journée
0 à 400	4,80 €	9,00 €
401 à 600	4,90 €	9,20 €
601 à 800	5,10 €	9,40 €
801 à 1000	5,30 €	10,00 €
1001 à 1200	5,50 €	10,30 €
1201 à 1300	6,00 €	10,80 €
1301 à 1500	6,50 €	11,30 €
1501 à 1900	7,20 €	12,30 €
QF > 1900	7,50 €	12,80 €

Mercredi – Hors résidents de Dourdain

Tranche de QF	Tarif demi-journée	Tarif journée
0 à 400	7,50 €	14,00 €
401 à 600	8,00 €	14,50 €
601 à 800	8,50 €	15,00 €
801 à 1000	9,00 €	15,50 €
1001 à 1200	9,50 €	16,00 €
1201 à 1300	12,00 €	18,00 €
1301 à 1500	12,90 €	19,20 €
1501 à 1900	14,20 €	20,30 €
QF > 1900	14,80 €	21,20 €

 Supplément de 2€ en cas de non-réservation sur le Portail Famille et sous réserve de places disponibles et une participation peut être demandée lors des sorties.


Pour les mercredis, le temps de garderie n'existe plus, il s'agit de FORFAIT de présence (comme la CAF) donc les arrivées et les départs se font de manière échelonnée.

En cas de sortie à l'extérieur, les inscriptions à l'ACM se feront directement auprès du service enfance et la journée du mercredi/garderie n'est pas assurée car tous les encadrants partent en sortie. Les enfants fréquentant régulièrement l'ACM sont prioritaires lors de l'inscription aux sorties.

Repas – Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Tranche de QF	Tarif lundi, mardi, jeudi et vendredi	Tarif mercredi
0 à 400	1,00 €*	4,10 €
401 à 600	1,00 €*	4,15 €
601 à 800	1,00 €*	4,20 €
801 à 1000	1,00 €*	4,25 €
1001 à 1200	4,30 €	4,30 €
1201 à 1300	4,35 €	4,35 €
1301 à 1500	4,40 €	4,40 €
1501 à 1900	4,45 €	4,45 €
QF > 1900	4,50 €	4,50 €

Le tarif du repas adulte est fixé à 6.65 €.

 Supplément de 2€ en cas de non-réservation sur le Portail Famille

* Issu du dispositif « la cantine à 1€ » de 2019, ce tarif ne pourra être maintenu que si la mesure est reconduite chaque année par l'Etat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'APPROUVE les tarifs du service périscolaire pour la rentrée 2024-2025**
- D'AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

2024-046 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant des subventions accordées aux associations pour 2024

Associations	Subventions 2024
ACCA	216€
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	50€
AMICALE LAIQUE	986€
DOURD'ANIM	311€
CLUB DE L'AMITIE	338€
FNACA	216€
USD	1418€
GCDCECD	665€
MFR FOUGERES	35€
LYCEE JB LE TAILLANDIERST AUBIN	70€
MFR HEDE ST SYNPHORIEN	35€
LES PITRES RIEURS	338€

LES TERRES DOURDAINAISES	202€
USEP	309€
RESTAURANTS DU CŒUR	300€
LOISIRS DETENTE	100€

Pour le maintien des subventions aux lycées

Pour : 8
Contre : 6
Abstention : 1

En raison de leur lien avec les associations 3 personnes ne participent pas au vote

Seulement 13 voix sont exprimées pour les associations :

Pour : 12
Abstention : 1

Le conseil municipal, après avoir délibéré à la majorité,

- ✓ Valide le montant des subventions aux associations pour 2024
- ✓ Autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

[2024-047 AVENANTS AU MARCHE DE REHABILITATION](#)

AVENANT 1 LOT 6 PELE

Prolongation de délai au 31/07/2024

Montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	48 330.68 €	23 480.33 €	18 085.94 €	6 764.41 €
Modification n°01	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	48 330.68 €	23 480.33 €	18 085.94 €	6 764.41 €
MONTANT TVA	8 685.30 €	4 696.07 €	3 617.19 €	372.04 €
MONTANT TTC	57 015.98 €	28 176.40 €	21 703.13 €	7 136.45 €

AVENANT 2 LOT 6 PELE

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	48 330.68 €	23 480.33 €	18 085.94 €	6 764.41 €
Modification n°01	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°02	- 3 434.94 €	0.00 €	- 3 434.94 €	0.00 €
MONTANT HT	44 895.74 €	23 480.33 €	14 651.00 €	6 764.41 €
MONTANT TVA	7 998.31 €	4 696.07 €	2 930.20 €	372.04 €
MONTANT TTC	52 894.05 €	28 176.40 €	17 581.20 €	7 136.45 €

AVENANT 3 LOT 6 PELE

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	48 330.68 €	23 480.33 €	18 085.94 €	6 764.41 €
Modification n°01	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°02	- 3 434.94 €	0.00 €	- 3 434.94 €	0.00 €
Modification n°03	- 2 290.35 €	0.00 €	0.00 €	- 2 290.35 €
MONTANT HT	42 605.39 €	23 480.33 €	14 651.00 €	4 474.06 €
MONTANT TVA	7 872.34 €	-4 696.07 €	2 930.20 €	246.07 €
MONTANT TTC	50 477.73 €	28 176.40 €	17 581.20 €	4 720.13 €

AVENANT 4 LOT 6 PELE

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	48 330.68 €	23 480.33 €	18 085.94 €	6 764.41 €
Modification n°01	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°02	- 3 434.94 €	0.00 €	- 3 434.94 €	0.00 €
Modification n°03	- 2 290.35 €	0.00 €	0.00 €	- 2 290.35 €
Modification n°04	5 062.65 €	5 062.65 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	47 668.04 €	28 542.98 €	14 651.00 €	4 474.06 €
MONTANT TVA	8 884.87 €	5 708.60 €	2 930.20 €	246.07 €
MONTANT TTC	56 552.91 €	34 251.58 €	17 581.20 €	4 720.13 €

AVENANT 2 LOT 7 BREL

Prolongation de délai au 31/07/2024

Montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	82 328.05 €	19 782.01 €	45 252.64 €	17 293.40 €
Modification n°01	12 938.40 €	8 516.40 €	4 422.00 €	0.00 €
Modification n°02	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	95 266.45 €	28 298.41 €	49 674.64 €	17 293.40 €
MONTANT TVA	16 545.75 €	5 659.68 €	9 934.93 €	951.14 €
MONTANT TTC	111 812.20 €	33 958.09 €	59 609.57 €	18 244.54 €

AVENANT 3 LOT 7 BREL

Montant du marché public :

19:56:26

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	82 328.05 €	19 782.01 €	45 252.64 €	17 293.40 €
Modification n°01	12 938.40 €	8 516.40 €	4 422.00 €	0.00 €
Modification n°02	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°03	2 441.00 €	2 441.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	97 707.45 €	30 739.41 €	49 674.64 €	17 293.40 €
MONTANT TVA	17 033.95 €	6 147.88 €	9 934.93 €	951.14 €
MONTANT TTC	114 741.40 €	36 887.29 €	59 609.57 €	18 244.54 €

AVENANT 1 LOT 10 DPS OUEST

Prolongation de délai au 31/07/2024

Montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	14 520.32 €	5 497.67 €	7 484.48 €	1 538.17 €
Modification n°01	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	14 520.32 €	5 497.67 €	7 484.48 €	1 538.17 €
MONTANT TVA	2 781.03 €	1 099.53 €	1 596.90 €	84.60 €
MONTANT TTC	17 301.35 €	6 597.20 €	9 081.38 €	1 622.77 €

AVENANT 2 LOT 10 DPS OUEST

Montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	14 520.32 €	5 497.67 €	7 484.48 €	1 538.17 €
Modification n°01	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°02	1 946.00 €	476.00 €	1 230.00 €	240.00 €
MONTANT HT	16 466.32 €	5 973.67 €	8 714.48 €	1 778.17 €
MONTANT TVA	3 035.43 €	1 194.73 €	1 742.90 €	97.80 €
MONTANT TTC	19 501.75 €	7 168.40 €	10 457.38 €	1 875.97 €

AVENANT 3 LOT 02 B2R

Prolongation de délai au 31/07/2024

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	239 500.00 €	141 866.36 €	66 051.23 €	31 582.41 €
Modification n°01	3 958.99 €	2 344.91 €	1 091.89 €	522.19 €
Modification n°02	990.11 €	586.44 €	273.07 €	130.60 €
Modification n°03	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	244 449.10 €	144 797.71 €	67 416.19 €	32 235.20 €
MONTANT TVA	44 215.72 €	28 959.54 €	13 483.24 €	1 772.94 €
MONTANT TTC	288 664.82 €	173 757.25 €	80 899.43 €	34 008.14 €

AVENANT 4 LOT 05 RETE

Prolongation de délai au 31/07/2024

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	83 226.99 €	38 763.94 €	30 080.19 €	14 382.86 €
Modification n°01	-2 695.00 €	-2 695.00 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°02	1 611.00 €	0.00 €	1 611.00 €	0.00 €
Modification n°03	-2 085.00 €	0.00 €	0.00 €	-2 085.00 €
Modification n°04	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	80 057.99 €	36 068.94 €	31 691.19 €	12 297.86 €
MONTANT TVA	14 228.41 €	7213.79 €	6 338.24 €	676.38 €
MONTANT TTC	94 286.40 €	43 282.73 €	38 029.43 €	12 974.24 €

AVENANT 2 LOT 08 SMI

Prolongation de délai au 31/07/2024

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	31 319.48 €	31 319.48 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°01	- 6 323.66 €	- 6 323.66 €	0.00 €	0.00 €
Modification n°02	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	24 995.82 €	24 995.82 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT TVA	4 999.16 €	4 999.16 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT TTC	29 994.98 €	29 994.98 €	0.00 €	0.00 €

AVENANT 2 LOT 12 GENEVE

Prolongation de délai au 31/07/2024

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	45 726.30 €	27 083.69 €	12 611.31 €	6 031.30 €
Modification n°01	887.35 €	887.35 €		0.00 €
Modification n°02	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	46 613.65 €	27 971.04 €	12 611.31 €	6 031.30 €
MONTANT TVA	9 322.73 €	5 594.21 €	2 522.26 €	331.72 €
MONTANT TTC	48 500.61 €	33 565.25 €	15 133.57 €	6 363.02 €

AVENANT 3 LOT 13 GENEVE

Prolongation de délai au 31/07/2024

Nouveau montant du marché public :

	TOTAL	REPARTITION		
		Commerces Tva 20%	Logements 1.1 et 1.2 Tva 20%	Logement 2.1 Tva 5.5%
Marché initial	49 148.59 €	29 110.71 €	13 555.18 €	6 482.70 €
Modification n°01	3 721.17 €	2 804.29 €	916.88 €	
Modification n°02	739.55 €	739.55 €		
Modification n°03	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
MONTANT HT	53 609.31 €	32 654.55 €	14 472.06 €	6 482.70 €
MONTANT TVA	9 781.87 €	6 530.91 €	2 894.41 €	356.55 €
MONTANT TTC	63 391.18 €	39 185.46 €	17 366.47 €	6 839.25 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

- Valide les avenants
- Autorise M. le maire à signer les documents relatifs à ce dossier

2024-048 DECLARATION DE SOUS TRAITANCE MARCHÉ DE REHABILITATION

L'entreprise Pelé nous informe qu'elle sous-traite une partie du marché qui lui est attribué avec l'entreprise ESCAO ASSOCIES (fourniture de l'escalier du logement 2.1) cf pj

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ Valide la sous-traitance
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2024-049 ATTRIBUTION DE LA DETR 2024 POUR LE PREAU DE L'ECOLE

Monsieur le maire, informe le conseil municipal que le dossier de demande de DETR 2024 pour le préau de l'école a été accepté, le montant de la subvention sollicitée représente 40% du montant des travaux soit : 14 121€

Il convient d'accepter cette subvention au titre de la DETR 2024 pour le montant de 14 121€ et autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte cette subvention au titre de la DETR 2024 pour le montant de 14 121€**
- **Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

2024-050 VERSSEMENT DU FCTVA 2023

Monsieur le maire, informe le conseil municipal que par arrêté du préfet la commune de Dourdain, va percevoir au titre du FCTVA 2023 un montant de 46 788.73€ ;

Soit 43 003.91€ au titre des immobilisations (investissements) :

Soit 3 574.18€ au titre du fonctionnement

Le conseil municipal prend acte

2024-051 TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération	Grade	Cat	Durée	Mission	Poste vacant	Poste occupé
Rédacteur DCM 24/11/2015 modifié le 28/01/2021 puis le 30/06/2022	Rédacteur principal 1ere classe	B	35/35eme	Secrétaire général		Contractuel 1er aout 2022
Agent administratif DCM 24/11/2015 modifié le 01/12/2015	Adjoint administratif principal 2eme classe	C	35/35eme	Agent accueil		Titulaire
Adjoint au patrimoine de 1ere classe DCM 02/10/2019	Adjt patrimoine principal 1ere classe	C	25/35eme	Agent médiathèque		Titulaire
Adjoint technique principal 2eme classe DCM du 11/12/2018	Adjt technique principal 2 ^e classe	C	35/35 ^{ème}	Agent polyvalent ST		Titulaire en dispo non remplacé
Adjoint technique DCM 11/12/2018	Adjt technique	C	35/35 ^{ème}	Agent polyvalent ST		Titulaire en dispo remplacé
Adjoint technique principal 2 ^e me classe DCM 08/11/2021	Adjt technique principal 2 ^e classe	C	30.46/35 ^{ème}	Agent polyvalent		Titulaire en dispo remplacé

Adjoint technique principal 2 ème classe DCM 08/11/2021	Adjt technique principal 2 ^e classe	C	32.21/35 ^{ème}	Agent polyvalent		Titulaire
---	--	---	-------------------------	------------------	--	-----------

Adjoint technique principal 2 ème classe DCM 01/09/2019	Adjt technique principal 2 ^e classe	C	33.22/35 ^{ème}	Agent polyvalent		Titulaire
Atsem DCM 01/11/2020	ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	29.17/35 ^{ème}	ATSEM		Titulaire
ATSEM DCM 08/11/2021	ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	29.01/35 ^{ème}	ATSEM		Titulaire
CUI CAE	24 mois	C	35/35 ème	Agent technique polyvalent		Contractuel 1 ^{er} aout 2023

Remplacement :

- 1 poste non permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent DCM du 29/05/2018 vacant
- 1 poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité DCM du 29/05/2018 vacant
- 1 Poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité DCM du 27/08/2020 vacant
- 1 Poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité DCM du 27/08/2020 poste occupé
- 1 Poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité DCM du 27/08/2020 poste occupé

Le conseil municipal prend acte

2024-052 AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LA CONVENTION APL AU NOM DELA COMMUNE

Dans le cadre le cadre de la réhabilitation le logement 2.1 est un logement social PLUS, A ce titre, il convient d'autoriser M. le Maire, à signer au nom de la commune la convention APL.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

2024-053 PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023

DEPENSES	MONTANT TTC
Bee+ audit énergétique début fin de chantier	480€
Vos nuits étoilées 2024	2 000€

DIA0351012400003 4 rue des Châtaigner 35450 Dourdain

DIA0351012400004 1 rue de la Giolais 35450 Dourdain

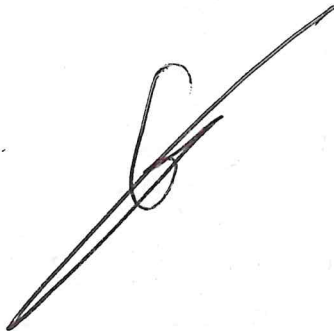
Prise en charge des frais de scolarité d'un enfant de Dourdain dans une classe ULIS de Liffré.

Le conseil municipal prend acte

FIN DE SEANCE A 21H50

SIGNATURES :

Président de séance
Le Maire
Michel MAILLARD



Secrétaire de Séance

